
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-
Roussillon

990 / 62

A R R Ê T E

portant inscription d'une partie de l'hôtel situé 10 rue Haut Mazeau
à PONT-SAINT-ESPRIT (Gard)
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 1^{er} avril 1999 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'escalier de l'hôtel situé 10 rue Haut Mazeau à PONT-SAINT-ESPRIT (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa qualité architecturale ;

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'escalier de l'hôtel situé 10 rue Haut-Mazeau à PONT-SAINT-ESPRIT (Gard), figurant au cadastre section BI n° 179, d'une contenance de 87ca et appartenant à la S.C.I. LE MAS DES VIGNES enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de NIMES sous le numéro D 414 765 305, dont le siège social est route d'Alès à CAVILLARGUES 30330 et qui est représentée en qualité de gérant de la dite Société Civile Immobilière par Monsieur BALLIER Pierre demeurant Route d'Alès à CAVILLARGUES 30330 ;

Celle-ci en est propriétaire pour l'avoir acquis à la barre du Tribunal de Grande Instance de Nîmes (Gard), suivant jugement rendu le 10 septembre 1998, et publié au bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 6 janvier 1999, vol. 1999 P, n° 44 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le

- 9 SEP. 1999

Pour ampliation,
Le Chargé de Mission,



J.C. DEDIEU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke.

Daniel CONSTANTIN

Département :
GARD

Commune :
PONT ST ESPRIT

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 16/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

